



Même en faisant appel aux groupements d'employeurs, l'agriculteur a une obligation générale d'assurer la sécurité et de préserver la santé de ses salariés.

Le Document Unique d'Evaluation des Risques, obligatoire, apparaît souvent comme une tâche complexe et fastidieuse.

Des solutions existent !



SYSTEMERA

Accompagnement
personnalisé

- ⇒ Définir un plan d'actions de prévention des risques pour les travailleurs.
- ⇒ Réduire voir éliminer les accidents du travail et les maladies professionnelles.
- ⇒ Accéder au logiciel SYSTEMERA, une base de données intuitive.
- ⇒ Finaliser la rédaction de votre DUER.



Adhérent(e) renseignez-vous !

Auprès de Francine LAUNAY : 02.41.96.76.39 - f.launay @agri49.com